

# MON AFFECTATION ET MON INSCRIPTION AU LYCÉE

*J'ai reçu mon affectation,  
j'ai 3,5 jours pour m'inscrire dans  
mon futur établissement !*

*Sinon je perds ma place et je  
n'aurai pas d'autres propositions  
avant septembre*

Transmission des résultats du 1er  
tour aux familles

**1**

**26 juin 2024**

Inscription dans le lycée d'affectation (1)  
du **26 juin au 2 juillet 2024 - 12h00**

*Les élèves non affectés (2) au 1er tour  
participeront au 2nd tour pour la voie  
professionnelle*

Transmission des résultats du 2nd  
tour aux familles

**2**

**9 juillet 2024**

Inscription dans le lycée d'affectation (1)  
du **10 au 12 juillet 2024 - 12h00**

*Les élèves non affectés (2) au 2nd tour  
participeront au dernier tour pour la voie  
professionnelle*

Transmission des résultats du dernier  
tour aux familles

**3**

**9 septembre 2024**

En cas de besoin,  
votre établissement  
d'origine reste votre  
**seul interlocuteur** pour  
toutes les phases de la  
procédure

Tout élève affecté et non inscrit ne participera pas au 2nd tour. Ainsi, une proposition d'affectation ne pourra lui être faite qu'à partir du 9 septembre 2024.

*Décret n°2024-109 du 14 février 2024 relatif à l'affectation des élèves au collège et au lycée*

*(1) En fonction du calendrier de l'établissement d'affectation.*

*(2) Vous devez vous adresser à votre établissement d'origine qui vous accompagnera dans les démarches.*